

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 juillet 2016

L'an deux mille seize et le six juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 01/07/2016, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : **23**
Nombre de membres présents : **18**

Nombre de membres en exercice : **23**
Nombre de membres votants : **23**

Présents : (18) : M. NEFF Daniel, Maire, Mmes, ALLIGNÉ Catherine, ARNAULT Monique, BARZAGLI Suzanne, CHOJETZKI Mireille, GUGNON Estelle, HAGENMULLER Virginie, MALLER Isabelle, NIMIS-WEYBRECHT Sylvie, STOEHR Viviane, WERMELINGER Marie-Brigitte, MM, HAFFNER Raymond, JOLLY Michel, KLETHI Philippe, MURA Thierry, SALLAND Jean-Claude, SCHERR François, SCHLEICHER Jean-Marc.

Absents avant donné procuration : (5) : Mme SCHNEIDER Solange à M. NEFF Daniel – M. GERBER Pascal à M. JOLLY Michel – M. GERBER René à M. MURA Thierry - M. HUG Paul à M. SCHERR François - M. NIMIS Bernard à Mme NIMIS-WEYBRECHT Sylvie.

Référence de la délibération : DE_2016_65

Point 2 : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

VOTE : **Pour** : 21 **Contre** : 0 **Abstentions** : 2

M. François SCHERR, 1^{er} adjoint, rappelle en préambule que par délibération en date du 16 décembre 2015, a été prescrite la révision du POS et sa transformation en PLU.

Dans le cadre de cette procédure, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du PLU.

Une présentation des différents objectifs du PADD est réalisée. Les différents thèmes suivants sont abordés :

- *Objectif de développement*
- *Cohérence du projet d'aménagement et de développement communal*
- *Orientations générales concernant l'urbanisme et l'habitat*
- *Orientations générales concernant l'équipement commercial, le développement économique, les équipements et les loisirs*
- *Orientations générales concernant les transports, les déplacements et le développement des communications numériques*
- *Orientations générales concernant la gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers, et la prise en compte des continuités écologiques*
- *Orientations générales concernant le paysage*
- *Objectifs chiffrés de modernisation de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbaine*

Après la présentation du P.A.D.D. définissant les grandes orientations du P.L.U., les conseillers municipaux s'expriment lors d'un tour de table.

.../...

Le conseil municipal, après examen des orientations générales du P.A.D.D. et après en avoir débattu, à la majorité absolue des suffrages exprimés :

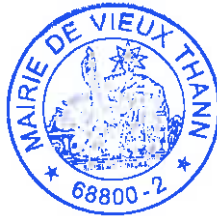
ABSTENTIONS (2) – NIMIS – NIMIS-WEYBRECHT

POUR (21) – ALLIGNÉ – ARNAULT – BARZAGLI – CHOJETZKI – GUGNON – HAGENMULLER – MALLER – SCHNEIDER – STOEHR – WERMELINGER – GERBER P. – GERBER R. – HAFFNER – HUG – JOLLY – KLETHI – MURA – NEFF – SALLAND – SCHERR – SCHLEICHER

- **valide** les orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, et décide de poursuivre la procédure d'élaboration du P.L.U.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 13 juillet 2016 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN pour contrôle de légalité le 13 juillet 2016.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.
Fait à VIEUX-THANN, le 13 juillet 2016



Le Maire,


Daniel NEFF